N°. XXI.



GAZETTE DE VARSOVIE

DU MERCREDI 14. MARS. 1759.

De Lisbonne le 2. Fevrier.



Le nombre des Personnes, renfermées dans les Prisons, augmente tous les jours, & l'on parle d'une prochaine exécution, non moins terrible, que la premiere. Les Prisonniers, au Procès desquels on travaille encore, & dont le sort est jusqu'à présent impénétrable, sont: Don *Jean* de *Tavora*, Don *Nunno* de *Tavora*, Don *Manuel* de *Tavora*, l'Evéque d'*O Porto*, l'Evêque d'*Evora*, le Marquis de *Gouvia*, le Marquis d'*Alorna*, le Comte d'*Obidos*, le Comte de *Ribeira-Grande*, la Duchesse d'*Aveiro*, la jeune Marquise de *Tavora*, la Comtesse d'*Atougia*, *Penerardo* de *Tarenda*, & quelques autres 9. ou 10. Personnes.

Mr. *Carvalho* Sécrétaire d'Etat, qui en exécutant ces ordres, a tout a craindre pour sa personne, ne marche plus qu'accompagné de Gardes à cheval.

De Rome le 20. Fevrier.

La Congrégation de la *Propagande* a fait une répartition de plusieurs sommes, qui seront distribuées aux Eglises en *Boheme*, sur-tout à la Cathedrale de *Prague*, presque toute ruinée par les bombes.

En vain on s'étoit flatté de déterrer sous le Palais *Justiniani* le Taureau d'airain du Tyran *Phalaris*; on n'a trouvé dans l'excavation que de l'eau & de la boue.

Les Mécontens de *Corse* se sont addressés au Pape, pour lui demander sa protection: *Paoli*, leur Chef, a pour cet effet envoyé ici deux Religieux de cette ile, chargés d'appuyer de bouche la justification des motifs, qu'il a de se roidir contre la République de *Gènes*; Mais il n'y a pas d'apparence, que la Cour de *Rome* veuille entrer dans cette affaire.

De Venise le 13. Fevrier.

Presque toutes les Lettres d'*Italie* font juger, que l'année ne s'y passera point sans troubles. Si le Roi d'*Espagne* vient a mourir, le Roi des *Deux-Siciles*,

ſuivant l'ordre de la Nature, doit lui ſuccéder; Et, ſelon le Traité d'*Aix-la Chapelle*, auquel cependant Sa Maj. *Sicilienne* n'a point accédé, la Couronne des Royaumes de *Naples* & de *Sicile* eſt dévolué à l'Infant Don *Philippe*, ſon Frère, auquel cas le Duché de *Parme* eſt reverſible à la Maiſon d'*Autriche*, & le Roi de *Sardaigne* acquiert celui de *Plaisance*. Comme ces arrangemens ne pourroient avoir lieu, ſi le Roi des *Deux-Siciles* ne transfère la Couronne de ces deux Roïaumes à l'Infant Don *Philippe*, on s'attend à voir, auſſi-tôt que le cas écherra, une Armée combinée de *François*, d'*Autrichiens*, & de *Piémontois* ſe mettre en devoir de placer l'Infant ſur le Trône, que les Négociateurs de la Paix d'*Aix-la-Chapelle* lui ont deſtiné. Les *Napolitains* paroiſſent déſirer pour leur Souverain un des Fils de leur Roi; Et les *Espagnols*, à ce qu'on prétend, ſouhaiteroient voir la Couronne des *Deux-Siciles* réunie à celle de leur Monarchie.

De Toulon le 12. Fevrier.

On travaille ſans relâche au retabliſſement de la Marine, & à l'équipement d'une Flotte dans notre Port.

Les Lettres d'*Italie* nous apprennent, que le Roi des *Deux-Siciles* ayant fait de grands préparatifs, tant par mer, que par terre, tient ſon Eſcadre prête à le tranſporter en *Eſpagne* auſſi tôt qu'il aura reçu la Nouvelle de la mort du Roi *Ferdinand*, ſon Frère, pour prendre poſſeſſion du Trône, qui vaquera par ſon décès; Mais Sa Majeſté *Sicilienne* pourra trouver de grands obſtacles, s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'une partie de la Nation *Eſpagnole* deſtine la Couronne à l'Infant Don *Louis*, qui eſt fort aimé.

Le Roi de *Sardaigne* arme, comme s'il étoit en pleine Guerre.

De Marseille le 13. Fevrier.

Le Régiment de *Languedoc*, deſtiné à renforcer la Garniſon de *Mahon*, partit ces jours-ci à bord de 5. Bâtimens de tranſport, avec 150. Canonniers de *Royal-Artillerie*.

De Breſt le 31. Janvier.

La Fregate la *Veſtale*, de 30. canons, arrivée de la *Martinique* en ce Port, a apporté avis, que cette Ile étoit en très bon état, que l'on n'y craignoit aucune entrepriſe de la part des *Anglois*, & qu'elle manquoit encore moins du néceſſaire aujourd'hui, qu'une Flotte de 15. Bâtimens *Hollandois* devoient s'y être rendus de *St. Euſtache* ſous l'Eſcorte du Vaiſſeau de guerre le *Floriſſant* & de 2. Frégates. Tous les Vaiſſeaux, qui ſont ici à l'ancre, ſe diſpoſent à l'armement général. Les Etats de la Province viennent d accorder le Don gratuit, d'une voix unanime & à leur ordinaire. On s'eſt abonné pour le 20me. à 1200. mille livres, & pour la Capitation à 1800. mille. Maintenant l'on s'occupe à dreſſer la legende de la Medaille, qui doit éterniſer la mémoire de la Journée de *St. Caſt*.

De Verſailles le 16. Fevrier.

Le 12. Monſeigneur le Duc de *Bourgogne* alla pour la premiere fois au cabinet de Phyſique Expérimentale, que le Roi a fait faire à l'Hôtel de ſes Menus plaiſirs. L'Abbé *Nollet*, nouvellement inſtitué par brevet Maître de Phyſique & d'Hiſtoire Naturelle des Enfans de *France*, y avoit fait apporter & préparer une bonne partie des machines, qu'il a été chargé de faire conſtruire, pour meubler cette nouvelle école. Le jeune Prince les examina avec une grande attention, & prit beaucoup de plaiſir à répéter lui-meme pluſieurs des expériences, qu'il avoit deja vûes dans ſon appartement.

De Paris le 13. Fevrier.

Tous les avis, qu'on reçoit d'*Alle-*

magne, d' *Italie*, d'*Espagne*, & de *Portugal*, font juger, que cette année ne sera pas une des moins remarquables dans l'Histoire de ce Siècle. Avant-hier, il arriva de *Lisbonne* un Courier, qui avoit ordre de ne remettre ses Dépêches qu'entre les mains du Roi même; Et S. M. le renvoya peu après avec la Réponse à ces Dépêches. Quoique jusqu'ici il n'en ait rien transpiré, il est à présumer, qu'il s'agit de quelque découverte que l'on a faite à l'examen des Réïcides, qui furent exécutés à *Lisbonne* le 13. du mois dernier. Quant aux Nouvelles, que l'on a de *Madrid*, le Roi d'*Espagne* continuoit toujours à peu près dans le même état. Comme ce Prince, par le seul effet de son tempérament, résiste si longtems à la malignité des humeurs, qui dérangent sa santé, on n'a pas perdu entièrement l'espoir de le voir enfin se rétablir, sur-tout s'il peut atteindre la belle saison. En attendant, c'est le Ministère seul, qui, suivant les dernières Lettres de *Madrid*, administre les affaires de la Monarchie. L'Infant Don *Louïs*, qui ne bouge point de l'Appartement du Roi, son Frère, n'avoit pris jusqu'alors aucune part à la direction. Dans l'incertitude cependant où l'on est du tour que peuvent prendre les affaires, on remarque que notre Cour n'oublie rien pour empêcher que la mort de Sa Majesté *Catholique* ne renverse le sistême, sur lequel s' appuye la paix en *Italie*. On tâche, pour cet effet, d'inspirer au Roi des *Deux-Siciles* des sentimens, tendans au maintien de la tranquilité.

De Londres le 12. Fevrier.

On a toujours ici asses bonne opinion de la Négociation de Mr. *Keith* à la Cour de *Russie*; Et l'on s'attend à voir renouveller le Traité de Commerce de 1734. auquel ce Ministre travaille avec ardeur, pendant que le Marquis de l'*Hôpital*, Ambassadeur de *France*, & Mr. de *St. Sauveur*, Consul de Sa Maj. *Très-Chrétienne* à *Pétersbourg*, ne négligent rien de leur côté pour conclurre un pareil Traité entre la *Russie* & la *France*.

On a beau crier contre la presse des Matelots, cette habitude a pris de si fortes racines, qu'on desespère de la voir jamais cesser. Le 5. au soir, il y eut encore une très forte presse à *Wapping*, où plusieurs Personnes furent blessées. Cet abus s'est accru par dégrés: Ce n'étoit d' abord que gens sans aveu, que l'on enlevoit sous prétexte que c'étoient des yvrognes, des perturbateurs du repos public; Mais bien-tôt l'excès fut porté si loin, qu'un s'en plaignit au Parlement. Quelques Officiers furent punis, & l'Amirauté défendit de prendre de force aucun Homme libre: Mais ce règlement ne pouvoit jamais avoir lieu que vis-à vis du Citoïen aisé, & en état de poursuivre l'Officier enrôleur. Le reste du Peuple est toujours obligé d'en passer par où l'on veut, n'étant pas en état de soutenir un procès. C'est ainsi que l'impunité s'est introduite. A l'égard de cet abus énorme, le Pauvre n'a aucune ressource; Et l'on assure, même, que l'Amirauté, en cas de poursuite, défraye l'Officier enrôleur, & s'il perd son procès, paye pour lui. Ainsi, ce n'est plus un tort particulier fait à la liberté d'un Citoyen, c'est une subversion totale dans l'Etat. C'est à présent la ruine du Commerce; ce sera bien-tôt celle de la Marine Royale, instituée, à ce qu'on prétend, pour protéger le prémier.

De la Haie le 18. Fevrier.

La Cérémonie de l'enterrement du Corps de Madame la Princesse Gouvernante, demeure fixée au 23. de ce mois; Et notre Vénérable Magistrat a fait publier à ce sujet l'Ordonnance suivante.

Les Funérailles de feuë Son Altesse

Royale Madame la Princesse Gouvernante, de glorieuse mémoire, se trouvant fixées à Vendredi prochain, 23 Fevrier, & les avenuës des Ruës, le Wagenstraat, *le* Veenestraat, *& le* Hoogstraat, *par où devra passer le Convoi Funèbre, devant être fermées à cette occasion; le Baillif, les Bourguemaîtres & Echevins de la* Haie *ont jugé à propos de donner avis à tous & un chacun par la Présente, que le Marché public, qui se tient ordinairement le Vendredi, n'aura point lieu pour cette fois-ci: Avertissant en outre tous ceux qui occupent les Maisons situées dans les sus-dites Ruës, d'avoir soin, chacun devant son Logement, de les faire nettoïer dès la veille du jour de l'Enterrement, c'est-à-dire le Jeudi 22. Février, sous peine envers ceux qui y contreviendront de payer une Amende de trois Florins.*

„ Fait à la Haie &c.

De Dusseldorf le 16. Fevrier.

On n'apprend pas encore, que les 6000. Hommes de Troupes *Palatines*, qui ont fait la campagne l'année dernière comme Auxiliaires à l'Armée *Françoise*, seront employées ailleurs. Les Chevaux d'Artillerie ont été vendus; Et les Officiers se sont défaits des leurs. Le Régiment de *Breising*, qui est de ce nombre, a ordre de se rendre dans le *Palatinat* avec un Bataillon de *Nassau*. Tous ceux qui connoissent ces Troupes souhaiteroient, qu'elles eussent occasion de faire encore une campagne, sur-tout dans une année comme celle-ci, que l'on prévoit devoir être pour le moins aussi fertile en évènemens qu'aucune des précédentes.

D'Erfurth le 23. Fevrier.

Un parti des Houssars *Prussiens*, connus sous le nom de Houssars *noirs*, qui sont à l'Armée Alliée, s'avança le 20. de ce mois jusqu'à *Hirschfeld*. Ce parti y fut attaqué par un petit détachement du Régiment de *Seczeni* Houssars I. & R. lequel sabra aux Ennemis 22. hommes, & leur fit prisonniers le Lieutenant *Lächner* & quelques Soldats; le reste fut chassé jusqu'a *Geissa*.

De notre part le Cornette, qui commandoit le petit détachement, & qui s'est beaucoup distingué, a été blessé dans cette rencontre ainsi, que 4. Houssars.

De Varsovie le 14. Mars.

Le 11. du courant Mgr. le Comte *Lubinski* Archévêque de *Leopol* fut nommé par S. M. a l'Archévêché de *Gnesne* & la Primatie du Royaume vacante depuis peu par la mort de feu Mgr: *Komorowski*.

Le 12. S. A. R. Mgr. le Duc de *Courlande* partit d'ici à 7. heures du matin pour se rendre à *Mittau*.

Les Lettres de *Thorn* nous apprennent, que l'Armée *Russe* se rassemble sur les bords de la *Vistule*. Elles portent, que le 2. de ce mois le Prince *Galliczin* y arriva de *Graudentz*, d'où le General *Bagreieff* étant parti, passa le 3. par *Culm*, & doit se rendre incessamment à la même Ville. Ainsi selon toute apparence le Quartier-Général des *Russes* sera établi à *Thorn*.

N°. XXI.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VARSOVIE
DU 14. MARS 1759.

De la Haye, le 20. Fevrier.



M. *Verelst*, Ministre Plénipotentiaire des Etats-Généraux des *Provinces Unies*, aïant notifié par écrit à S. M. la mort de la Princesse Douairière d'*Orange* & de *Nassau*, Gouvernante des *Provinces-Unies*, ce Monarque lui a fait l'honneur de lui témoigner, par la Lettre suivante, la part qu'il prenoit à ce triste évènement.

MONSIEUR,

La Notification, qu'il vous a plu me faire du décès de feuë Madame la Princesse Gouvernante par votre Lettre du 27. de ce mois, au nom des Etats-Généraux, *vos Maîtres, a renouvellé toute la douleur que j'ai ressentie à la prémière Nouvelle qui m'est parvenuë de ce triste & affligeant évènement. A peine puis-je, à l'heure qu'il est, revenir du saisissement qu'il m'a causé. J'ai perdu une Amie qui par sa grandeur d'ame, sa sagesse, & sa force d'esprit au-dessus de son sexe, méritoit toutes mes attentions, & je n'en perdrai jamais la memoire.*

Les assurances, que vos Maîtres vous ont chargé de me faire à cette occasion, contribuent véritablement à me consoler, j'en connois le prix; & vous me ferez plaisir de leur insinuër de ma part les régrets, que je forme au sujet de la perte qu'ils ont faite, & qui est assurément très-grande pour nous tous. Je répondrai toujours vivement à leurs bons sentimens pour moi.

Soiëz, au reste, persuadé de ma parfaite estime; & sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Mr. de Verelst, *en sa sainte & digne garde.* A Breslau, *le 31. Janvier, 1759.*

(Etoit signé) FREDERIC.

De Hambourg, le 23. Fevrier.

On voit ici la Copie suivante de la Convention, signé entre le Roi de la *Grande-Bretagne* & celui de *Prusse* à *Londres* le 7, Décembre dernier.

Comme la Guerre onéreuse, dans laquelle le Roi de Prusse *se trouve engagé, le met dans la nécessité de faire de nouveaux efforts pour se défendre contre le grand nombre d'Ennemis qui attaquent ses Etats, il est obligé de prendre avec le Roi de la* Grande-Brétagne *de nouvelles mesures pour leur défense & leur sureté réciproques; Et, comme Sa Maj.* Britannique *a fait en même tems connoître combien Elle désiroit de rendre l'amitié des deux Cours encore plus étroite, & de conclurre en conséquence une Convention formelle pour le fournissement d'un promt & puissant secours à Sa Maj.* Prussienne; *Leurs dites Majestés ont nommé & autorisé leurs Ministres respectifs à concerter & arrêter les Articles suivans.*

„I. Tous les Traités précédemment conclus entre les deux Cours, particulièrement celui de *Westmunster* du 16. Janvier 1756. & la Convention du 11. Avril

„1758. font confirmés, par la préfente Convention, dans toute leur teneur, & cen„fés y être inférés mot pour mot.

„II. Le Roi de la *Grande Brétagne* fera remettre à *Londres* entre les mains „de la Perfonne ou des Perfonnes, autorifées à cet effet par le Roi de *Pruffe*, la „Somme de quatre Millions de Risdales, faifant 670. mille Livres Sterling; Et „toute cette Somme fera donnée en une feule fois, immédiatement après l'échange „des Ratifications, à la réquifition du Roi de *Pruffe*.

„III. Sa Majefté *Pruffienne*, employera la dite Somme à l'entretien & à l'au„gmentation de fes Armées, lesquelles agiront de la manière la plus convenable pour „l'intérêt commun, & la plus propre à remplir l'objet de défenfe & de fureté ré„ciproques.

„IV. Le Roi de la *Grande Brétagne*, tant en fa qualité de Roi, qu'en celle „d'Electeur, & le Roi de *Pruffe* s'obligent réciproquement de ne conclurre avec les „Puiffances, qui ont part à la Guerre préfente, aucun Traité de Paix, Trève, ou „autres pareilles Conventions, que d'un commun avis & confentement, & en s'y „comprenant expreffément l'un & l'autre.

„V. Les Ratifications de cette préfente Convention feront échangées dans le terme de 6. femaines, ou plûtôt s'il fe peut faire.

De Manheim, le 27. Fevrier.

Le Baron de *Fürftenberg*, qui étoit au fervice du Landgrave de *Heffe-Caffel*, l'a quitté, & vient d'étre reçu dans celui de S. A. E. en qualité de Lieutenant-Général & de Confeiller Intime de Guerre. S. A. E. lui confera le Regiment de *Naffau-Weilbourg* vaquant depuis que le Prince de ce nom eft entré au fervice de la République de *Hollande*.

On attend ici vèrs le 10. du mois prochain le Prince de *Deux-Ponts*, dont il eft decidé, qu'il commandera déréchef l'Armée de l'Empire, qui fera, à ce qu'on affure, renforcée de 30. mille *Autrichiens*.

Mr. le Baron de *Beckers*, qui n'eft allé à *Paris*, que pour s'acquiter d'une Commiffion à la Cour de *Verfailles*, eft attendu ici de retour vèrs le Pâque.

La Cour n'a pas encore nommé un Miniftre, qui doit remplacer Mr. de *Grevenbroich*; mais on croit généralement, que cette nomination ne tardera pas de fe faire fitôt que le Nouveau Miniftre de *France* arrivera ici.

Le Baron de *Hompefch* Confeiller Intime de S.A.E. vient d'étre nommé Miniftre Plénipotentiaire à la Cour de *Bonn*.

De Vienne, le 27. Fevrier.

On évalue à 250. mille hommes les forces que la Cour mettra cette année en Campagne, inclu un Corps de *Ruffes*, dont on ignore encore le nombre. Conformément au Plan, formé & réglé pour les opérations, cette Armée fera, dit-on, divifée en 3. parties, & s'ébranlera tout à la fois. La 1. Divifion, commandée par le Prince de *Deux-Ponts*, entrera en *Siléfie*; la 2., aux ordres du Feld-Maréchal Comte de *Daun*, fe portera par la *Lufáce* dans le *Brandebourg*; & la 3., qui n'a point encore de Chef déterminé, marchera à la délivrance de la *Saxe*. Néanmoins il eft encore incertain fi celle-ci agira conjointement avec les troupes de l'Empire. Selon toute apparence, la chofe dependra du fuccès des opérations du Maréchal Prince de *Soubife*, qui avec la plus grande partie des Armées *Françoifes* tâchera de pénétrer à travers les Païs de *Hannover* & de *Heffe* jusqu'aux rives de l'*Elbe*.